



KALIÈS

Étude & conseil
en environnement,
énergie & risques industriels

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER



EUROVIA GPI
MAUGUID (34)

Fait à Aix-en-Provence, le 20 février 2015

KALIÈS – KASE 14.053-V1

LE PROJET

Dans le cadre du gain d'un chantier d'envergure, à savoir le doublement de l'autoroute A9 à l'Est de MONTPELLIER pour le compte d'ASF (AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE), VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT (VCT) est en charge de la réalisation des travaux d'infrastructures pour le marché dit « TOARCCH Est » (Terrassement, Ouvrages d'Art, Rétablissement de Communication et Chaussées) :

- ✖ Terrassements,
- ✖ Ouvrages d'art,
- ✖ Démolitions d'ouvrage,
- ✖ Chaussées,
- ✖ Assainissements,
- ✖ VRD,
- ✖ Génie civil de la barrière de péage de BAILLARGUES,
- ✖ Signalisations horizontales et verticales,
- ✖ Dispositifs de retenues.

Ces travaux sont situés sur les communes de MONTPELLIER, LATTES, MAUGUIO, SAINT-AUNÈS, VENDARGUES, BAILLARGUES, CASTRIES, SAINT-BRÈS, VALERGUES, toutes localisées dans le département de l'Hérault.

VCT est ainsi mandataire d'un groupement dont fait partie la société EUROVIA GRANDS PROJETS ET INDUSTRIES (GPI). Afin d'alimenter exclusivement le chantier en enrobés bitumineux au plus près des travaux, GPI souhaite implanter une centrale d'enrobage à chaud sur l'une des communes mentionnées ci-dessus : MAUGUIO. Ce type d'activité relève de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et nécessite le dépôt d'une Demande d'Autorisation d'Exploiter (DAE), objet du présent dossier

Le niveau de production nécessaire pour assurer les besoins du chantier est d'environ 436 000 tonnes d'enrobés. Les quantités de matières premières nécessaires pour cela sont les suivantes :

- ✖ Bitume : environ 15 000 tonnes,
- ✖ Granulats : 296 000 tonnes,
- ✖ Agrégats d'enrobés : environ 121 500 tonnes,
- ✖ Fillers : environ 3 500 tonnes.

La centrale d'enrobage ne sera implantée que temporairement, uniquement durant le chantier de doublement de l'A9. Elle sera ainsi présente pendant une durée de l'ordre de 2,5 ans (26 mois) : du second semestre 2015 à la fin de l'année 2017. Ses activités seront réalisées majoritairement de jour (6h à 16h du lundi au jeudi et de 9h à 13h le vendredi) mais pourront être avoir lieu de nuit (22h – 6h), en fonction des besoins du chantier :

Fabrication de Jour (80 %) de 9h00 à 16h00			Fabrication de Nuit (20 %) de 22h00 à 6h00		
3 000 T/J	1 500 T/J	500 T/J	1500 T/N	1 000 T/ N	500 T/N
50 %	40 %	10 %	60 %	15 %	25 %

Les installations qui seront présentes sur le site sont localisées sur le plan de la page suivante.

Le site sera ainsi classé, selon la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, pour les activités suivantes :

↳ à Autorisation, au titre de la rubrique :

2521-1 Centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers (à chaud)

↳ à Enregistrement, au titre de la rubrique :

2517 Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes (12 000 m²)

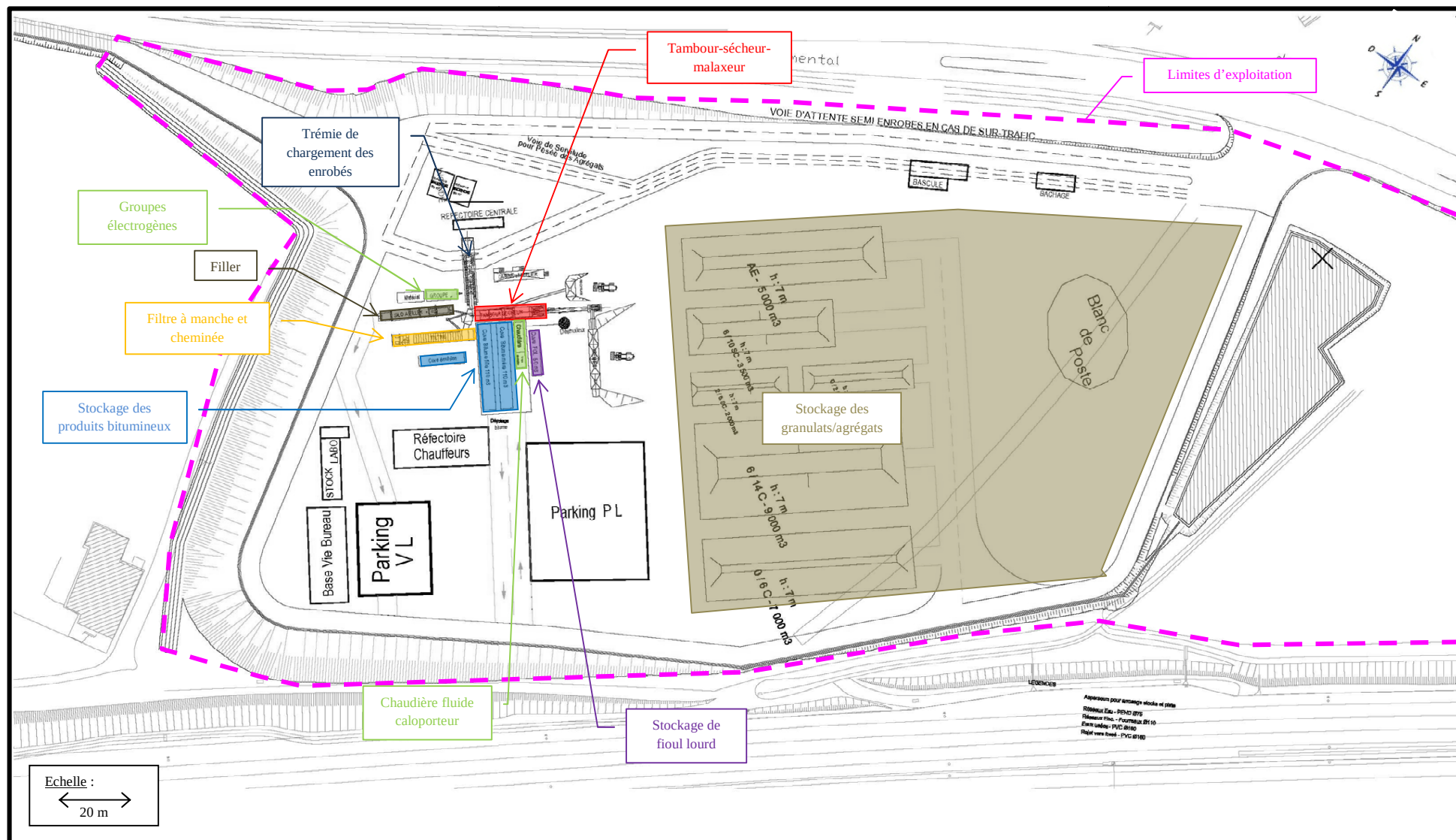
↳ à Déclaration, au titre de la rubrique :

1520 Dépôt de matières bitumineuses (245 tonnes)

2915-2 Procédé de chauffage par fluide caloporteur (corps organique combustible : 2 500 litres)

A titre d'information, les activités réalisées sur le site ne relèvent d'aucune rubrique ICPE 3000 à 3999. **La société EUROVIA GPI n'est donc pas concernée par l'article R515-58 du Code de l'Environnement.**

LOCALISATION DES INSTALLATIONS



RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

➔ Etat initial

La centrale d'enrobage à chaud sera située au Nord-ouest de la commune de MAUGUIO, dans le département de l'Hérault (34), à la limite de la commune de SAINT-AUNÈS, aux coordonnées suivantes :

Lambert II étendu : X = 729 913 m et Y = 1 847 273 m

Les parcelles sur lesquelles va s'implanter le projet appartiennent à la société ASF (AUTOROUTE DU SUD DE LA FRANCE) et figurent au cadastre de la commune de MAUGUIO sous les références suivantes :

- ✕ N°8 en partie (1 963 m²),
- ✕ N°10 (3 076 m²),
- ✕ N°11 (9 972 m²),
- ✕ N°12 (15 234 m²),
- ✕ N°13 (12 088 m²),
- ✕ N°14 (11 395 m²),
- ✕ N°27 (6 m²).

Le site occupera une surface totale de 53 734 m². Ces terrains sont à l'heure actuelle inoccupés : la partie Est est constituée d'une végétation plutôt dense avec quelques bosquets, tandis que les deux tiers des terrains ont probablement été utilisés précédemment comme surface agricole et sont en cours de recolonisation par de la végétation basse.

Au vu du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MAUGUIO, ces terrains sont localisés en zone A1. La zone A est une zone naturelle à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique et économique des terres agricoles (secteur A1 : grand espaces agricoles protégés de la commune). Elle comprend l'ensemble de surfaces agricoles utiles de la commune. Dans cette zone, seules peuvent être admises les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole. Compte tenu du fait que le chantier de doublement de l'A9, pour lequel la centrale est nécessaire, a été reconnu d'utilité publique, l'implantation du projet est ainsi possible sur cette parcelle.

L'environnement immédiat du site accueillant le projet est constitué par :

- ✓ au Nord : la route départementale D24 puis une habitation abandonnée à l'heure actuelle, un terrain arboré et des champs agricoles (vignes majoritairement),
- ✓ au Nord-est : le cours d'eau La Jasse puis l'autoroute A9 et des parcelles agricoles,
- ✓ à l'Est : l'autoroute A9 puis le Mas du ministre et des parcelles agricoles,
- ✓ au Sud : une habitation et son chemin d'accès en limite de site puis des vignes,
- ✓ au Nord-ouest : au-delà de la route D24 et d'une première parcelle de vigne, un funérarium.

➤ Effets du projet et mesures envisagées

Le tableau disponible ci-après synthétise les effets générés par le projet en tenant compte des mesures prises pour supprimer ou limiter ces effets.

Les effets cumulés avec d'autres installations à proximité sont inexistants. Le projet est compatible avec tous les schémas, plans et programmes connus à ce jour.

Légende du tableau ci-après :

TEMP. : Temporaire

PERM. : Permanent

Effets

	Positif
	Nul
	Très faible
	Faible
	Moyen
	Important

Enjeux

0	Peu sensible
+	Sensible
++	Très sensible
+++	Extrêmement sensible

			ENJEUX	EFFETS				MESURES	EFFETS RESIDUELS		DEPENSES (K€)
				DIRECT	INDIRECT	TEMP.	PERM.		DIRECT	INDIRECT	
Milieu physique	Climat		0			X	-	- Voir § Trafic et qualité de l’air - Implantation au plus près du chantier de l’A9 - Plan d’action des économies d’énergie			Cf Trafic
	Atmosphère		++			X	-	Voir § Qualité de l’air			Cf Air
	Sol Sous-sol	Décapage	+			-	X	/			830 000 € (terrasse- ment + nivellement)
		Egouttures				X	-	- Rétention/imperméabilisation des aires de stockages et dépotage - Séparateurs hydrocarbures et bassin avec vannes de sectionnement			185 000 € voirie et revêtement Rétention : 9 500 €

			ENJEUX	EFFETS				MESURES	EFFETS RESIDUELS		DEPENSES (K€)
				DIRECT	INDIRECT	TEMP.	PERM.		DIRECT	INDIRECT	
Milieu physique	Sol Sous-sol	Eaux sanitaires				X	-	- Fosse à accumulation			5 000 €
		Déchets	+			X	-	- Déchets dangereux stockés en faible quantité sur rétention - Déchets confiés à des sociétés agréées			<i>Intégrées aux coûts de production</i>
	Eaux souterraines	Ecoulement	+			X	-	- Pas de forage - Pas de rejet d’eaux de procédé - Eaux pluviales collectées dans un bassin			Fosse : <i>cf sol</i>
		Qualité				X	-	- Collecte des eaux sanitaires dans une fosse à accumulation - Eaux pluviales collectées dans un bassin pour rejet dans les eaux superficielles			Réseau + bassin : 15 500 €
	Eaux superficielles	Ecoulement	++			X	-	- Bassin de tamponnement avant rejet dans le ruisseau de La Jasse			Séparateur HCT : 4 500 €
		Qualité				X	-	- Séparateurs hydrocarbures en place sur le rejet d’eaux pluviales			<i>Nettoyage intégré aux coûts de production</i>
Milieu naturel			+			-	X	- Evitement des zones à enjeux fort - Mesures pour la réduction des effets sur les autres milieux			
Paysage			+			X	-	- Implantation entre deux axes de transport important (A9, D24) - Pas de constructions - Mise en place de merlons de protection			<i>Cf décapage</i>

			ENJEUX	EFFETS				MESURES	EFFETS RESIDUELS		DEPENSES (K€)
				DIRECT	INDIRECT	TEMP.	PERM.		DIRECT	INDIRECT	
Milieu humain	Communication et trafic		++			X	-	- Limitation des distances pour la livraison des enrobés sur le chantier - Création de voies d'accélération et de décélération sur la RD24 - Limitation du cumul des véhicules de livraison des granulats et expédition des enrobés - Respect des contraintes de circulation associées au chantier			Voies d'insertion D24 : 15 000 €
Milieu humain	Habitat		+			X	-	/			/
	Activités économiques et touristiques	Contexte socio-économique	++			X	-	/			/
		Activités agricoles				X	-	Voir § Qualité de l'air			Cf Air
		Activités industrielles et économiques				X	-	/			/
		Activités de loisirs				X	-	- Eaux pluviales traitées par un séparateur hydrocarbures			cf Eaux
Milieu humain	Patrimoine culturel, historique, archéologique		0			X	-	/			/
	Santé des riverains et des tiers	Liés aux rejets atmosphériques	++			X	-	Voir § Qualité de l'air			Cf Air
		Liés aux odeurs				X	-				
	Risques technologiques		0			X	-	Voir § trafic			/
	Risque naturel	Inondation	+			X	-	- Limitation des surfaces imperméabilisées - Bassin de tamponnement			Cf. Eau

			ENJEUX	EFFETS				MESURES	EFFETS RESIDUELS		DEPENSES (K€)
				DIRECT	INDIRECT	TEMP.	PERM.		DIRECT	INDIRECT	
Milieu humain	Risque naturel	Feu de forêt				-	X	- Présence de matériaux inertes en grande quantité sur le site			Cf Décapage
		Risque sismique				X	-	/			/
Ambiance sonore			++			X	-	- Installations annexes dans une enceinte close insonorisée - Blindage caoutchouc des chutes bruyantes - Equipements conformes CE et engins équipés de klaxons « cri du lynx » - Chargement/déchargement effectués moteurs à l'arrêt - Merlons en périphérie du site			Coût intégré à la centrale existante
Qualité de l'air	Poussières		++			X	-	- Filler stocké en silo - Pistes revêtues et nettoyées - Système d'arrosage - Convoyeur à bande capotés - Hauteur de chute limitée lors de la manipulation par les engins - Merlon périphérique			Cf décapage et Eau Arrosage : 38 500 €
	Fumées et odeurs	Gaz de combustion du fioul lourd	++			X	-	- Fioul TBTS pour la centrale, GNR pour la chaudière - Système de dépoussiérage sur les rejets de la centrale d'enrobage			Réglage de la centrale : 12 500 €
		Gaz de combustion du GNR				X	-	- Réglage des brûleurs - Hauteur de cheminée déterminée pour permettre une bonne dispersion			Surcoût lié à la hausse de la cheminée : 10 000 €

			ENJEUX	EFFETS				MESURES	EFFETS RESIDUELS		DEPENSES
				DIRECT	INDIRECT	TEMP.	PERM.		DIRECT	INDIRECT	(K€)
Qualité de l'air	Fumées et odeurs	Vapeurs de bitume				X	-	- Fabrication des enrobés dans un tambour sécheur enrobeur fermé - Bâchage des camions d'enrobés - Alimentation des cuves en source			Intégrées aux coûts de production
	Gaz d'échappement (trafic)					X	-	- Engins de manutention conformes aux normes CE et entretenus - Véhicules conformes aux normes en vigueur - Vitesse limitée sur le site - GNR (engins) à faible teneur en soufre - Limitation des distances de transport jusqu'au chantier			Intégrées aux coûts de production
Emissions lumineuses			+			X	-	- Activité majoritairement de jour - Projecteurs orientés vers le site - Merlons périphériques			Cf Décapage

En ce qui concerne plus particulièrement **l'évaluation des risques sanitaires** liés au projet (effets sur la santé des riverains), trois récepteurs en particulier ont été retenus : il s'agit des habitations les plus proches du site, potentiellement les plus impactées par les rejets diffus liés à celui-ci : l'habitation présente en limite Sud de la plateforme (Habitation Sud), le Mas du Ministre présent de l'autre côté de l'A9 et la maison actuellement à l'abandon de l'autre côté de la D24 (Abandon).

Pour chacun de ces récepteurs, les effets sur la santé ont été étudiés par inhalation et par ingestion :

- ✓ la valeur du Quotient de Danger (QD) total par organe cible est inférieur à 1 pour chaque récepteur considéré, de même que le QD total par substance,
- ✓ la valeur de l'Excès de Risque Individuel (ERI) total sur 30 ans est inférieure à 10^{-5} pour les trois récepteurs considérés, de même que l'ERI total par substance.
- ✓ enfin, les concentrations en polluants ne disposant pas de valeurs toxicologiques de référence (poussières PM_{2,5} et PM₁₀, NO_x, SO₂) sont très inférieures aux valeurs guides définies par l'OMS.

Le projet a ainsi pu être positionné dans la grille d'acceptabilité, extraite de la Circulaire du 9 août 2013 relative à la démarche de prévention et de gestion des risques sanitaires des installations classées soumises à Autorisation. Compte tenu des conclusions de **l'interprétation des milieux** et des résultats ci-dessus, le positionnement est le suivant :

SUBSTANCE	RESULTAT IEM	RESULTAT ERS	SITUATION DU PROJET
SO ₂ , NO _x , Poussières	Etat du milieu compatible avec le projet	Pas de VTR disponibles Concentrations inférieures aux valeurs guides	<u>Acceptable</u>
COV et HAP	Etat du milieu compatible avec le projet	QD < 1 et ERI < 10^{-5} pour chaque substance	<u>Acceptable</u>

En conclusion, le projet de la société EUROVIA GPI peut être qualifié d'acceptable en termes d'impact sanitaire dans la limite du respect des conditions suivantes :

- ✗ maîtrise des émissions selon les conditions définies dans la présente étude ;
- ✗ non dépassement des flux annuels mentionnés dans la présente étude.

Afin d'assurer cela, la société prévoit de réaliser a minima, durant sa période de fonctionnement (limitée à 26 mois) :

- ✗ une campagne de mesure des rejets atmosphériques canalisés, pour vérifier le respect des valeurs réglementaires définies par l'Arrêté Ministériel du 2 Février 1998 modifié,
- ✗ une campagne de mesure de retombées de poussières, permettant le suivi de la substance mise en avant lors de l'interprétation de l'état des milieux.

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE DES DANGERS

Les principaux risques liés à l'exploitation de la centrale d'enrobage sont synthétisés ci-dessous.

- L'analyse des **incidents ou accidents survenus sur des installations comparables** montre que l'incendie est le phénomène dangereux prépondérant sur des sites tel que celui du projet. L'épandage de bitume est également un phénomène important suivi en plus faible importance des explosions et du déversement d'autres produits liquides (huile). Les événements initiateurs sont identifiés pour près de 75% des incidents recensés. Les défaillances mécaniques sont les causes principales d'accidents sur un site tel que celui de la société EUROVIA GPI. Viennent ensuite les défaillances de procédés puis les défaillances humaines et/ou organisationnelles.
- L'analyse des **risques liés aux produits** mis en œuvre montre que le risque principal est un déversement accidentel, susceptible de générer une pollution du milieu naturel. En fonction de certains produits (fioul TBTS, GNR, huile), et en cas d'une importante source de chaleur à proximité, ce déversement peut s'enflammer et conduire à un feu de nappe. A noter également, en moindre mesure, le risque d'explosion lié à la présence de propane.
- L'étude des **risques liés aux installations**, à travers l'analyse préliminaire des risques, n'a pas fait apparaître d'accident majeur potentiel : les événements susceptibles d'avoir lieu en fonctionnement dégradé sur le site ne présenteront pas d'effet à l'extérieur du site.
- En ce qui concerne les **risques externes**, les dangers liés aux activités extérieures à l'établissement (installations voisines, canalisations de matières dangereuses, circulation) ont été considérés comme nuls à faibles. Il en est de même pour les dangers liés aux éléments naturels (foudre, inondation, feu de forêt, neige/vent et séisme).

Des mesures techniques et organisationnelles seront effectives afin d'éviter que les événements, identifiés dans l'analyse des risques, ne se produisent ou pour en limiter les conséquences.

🔗 Organisation de la sécurité

- Les membres du personnel présents sur le site recevront une formation de secourisme (Sauveteur Secouriste du Travail) et une formation de première intervention, de façon à pouvoir intervenir en cas de départ de feu (manipulation des extincteurs).
- Les entreprises extérieures feront l'objet d'un Plan de prévention et d'un permis de feu lorsque nécessaire. Le suivi au quotidien de leurs activités sera réalisé par le chef de poste.

- Des consignes générales de sécurité seront en place : interdiction de fumer, vitesse de circulation limitée, port des EPI obligatoire ...
 - Toutes les mesures sont prises pour prévenir toute pollution accidentelle (produits liquides/pâteux stockés sur rétention, kits anti-pollution, aire de ravitaillement imperméabilisée, séparateur hydrocarbures).
 - Les équipements, installations ou systèmes importants pour la sécurité feront l'objet de contrôles périodiques par des organismes agréés et de vérifications périodiques régulières.
- ↳ Système de détection et alarme : de manière générale, le personnel présent sur le site sera à l'origine de la détection des incidents et de l'utilisation des moyens de protection et d'alerte le cas échéant. En complément, les cuves de stockage seront équipées de sonde thermostatiques pour prévenir tout débordement et d'un thermostat. La chaudière et le système de chauffage par fluide caloporteur disposeront également des dispositifs de détection avec asservissement conformément à la réglementation.
- ↳ Moyens d'intervention :
- Le site disposera de 17 extincteurs adaptés aux risques et répartis sur les différentes installations (rétention du bitume et des combustibles, filtre à manches, locaux occupés par le personnel).
 - Du sable sera disponible en quantité au niveau du stockage de granulats, pouvant servir à étouffer les feux d'hydrocarbures ou constituer des barrages à leur développement ou à un écoulement.
 - Pour assurer une lutte contre l'incendie et optimiser l'intervention des moyens de secours extérieur, 2 bâches à incendie de 80 m³ chacune, soit 160 m³ au total seront installées sur le site.
 - En cas d'incendie, les eaux d'extinction générées seront dirigées gravitairement vers le bassin de collecte des eaux de ruissellement, présentant un volume de 1 456 m³ et équipé d'une vanne de sectionnement pour en permettre le confinement.

L'installation ne présente pas de danger majeur potentiel. Les mesures de prévention et de protection permettront de faire face efficacement aux incidents d'exploitation éventuels.